

Compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Président : COMTE Philippe

Secrétaire : FROU Florence

Présents : Matthieu BAYLAC, Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Amandine LAUMONT, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT

Excusés :

Absents : CEFAÏ-TORRES Monique

Représentés :

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour modifier l'ordre du jour par l'ajout d'une délibération : Désignation d'un délégué au Syndicat AGEDI (éditeur de logiciels). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour:

DÉLIBÉRATIONS

- Désignation des délégués pour voter aux élections sénatoriales
- Désignation des représentants à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- Autorisation de poursuivre donnée au Percepteur
- Proposition de coupes de bois en 2020 par l'ONF

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil :

Désignation des délégués pour l'élection des sénateurs (DE 2020 30) Résultat du vote Adoptée Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 3 juillet 2020 à 18 heures

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale DCL-BELPAG 11-2020-059

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM BOUSQUET Patrice, POLET Bénédicte, LAUMONT Amandine, BAYLAC Matthieu. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué titulaire

Les candidatures enregistrées : COMTE Philippe

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal propose la liste suivante de douze membres pour les commissaires titulaires et de douze membres pour les commissaires suppléants :

Titulaires	Suppléants
- CARDONA André	- LE GOÏC Annick
- ANTON Serge	- NOBLECOURT Thierry
- BAYONA Pierre	- PAGES Gisèle
- BELHAOUARI Djilali	- SOREL-LESTIN Patrick
- DELMAS Bernard	- PERPERE Jean-Prosper
- PAVILLOT Jean-Paul	- PROVENSOL Sabine
- LAMARQUE Josiane	- TAURISANO Alexandre
- CEFAÏ Gérard	- URENA Gil-Luis
- FONS Jean-Luc	- RAMIRES Angélique
- MATHIA Gérard	- LARRIPA Michel
- HUOT Pierre	- PAVILLOT Christine
- LAJOUS Alain	- SOREL-LESTIN Sylvie

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après avoir délibéré :

APPROUVE la liste proposée ci-dessus pour les commissaires titulaires et pour les commissaires suppléants.

Autorisation préalable et permanente des poursuites donnée au comptable de la commune d'Antugnac pour le recouvrement des produits locaux (DE 2020 32)
Résultat du vote Adoptée Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article R1617-24,

Vu le décret n°2011-2036 du 29 décembre 2011 – art 1 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités territoriales, pose pour principe que l'ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes selon des modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet.

Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées,

DECIDE :

- une autorisation générale et permanente pour le comptable public concernant les saisies à Tiers détenteurs, afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

Forêt communale d'Antugnac - Inscription à l'état d'assiette et vente de coupes de bois (DE 2020 33) Résultat du vote Adoptée Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Les Conseillers Municipaux étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal prend connaissance des coupes prévues à l'état d'assiette de l'exercice 2020 et de la proposition ci-dessous du technicien responsable de la forêt communale :

- Suppression des coupes prévues en parcelles 2 et 3 pour le motif de volume sur pied insuffisant.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

ACCEPTE la proposition du technicien pour les coupes ci dessus.

Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I) (DE 2020 34) Résultat du vote Adoptée Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 3 juillet 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER Mme GAMBUS Béatrice, 2ème Adjointe, domicilié 5 route de La Serpent 11 190 ANTUGNAC, gambus.beatrice@orange.fr, 06 38 45 55 84, comme déléguée de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISER Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

- TRAVAUX ET URBANISME : BOUSQUET Patrice, SACCO Didier, COMTE Philippe, BAYLAC Matthieu
- COMMUNICATION - ANIMATIONS - VIE ASSOCIATIVE : GAMBUS Béatrice, POLET Bénédicte, LAUMONT Amandine, FROU Florence
- JEUNESSE - SPORT - PATRIMOINE : GAMBUS Béatrice, POLET Bénédicte, LAUMONT Amandine, FROU Florence, SALVAT Christophe

AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux de mise aux normes de la salle garderie : suite à la visite de la représentante de la PMI au Département, quelques petits travaux sont à prévoir afin que la salle soit aux normes pour accueillir des enfants de moins de 6 ans : dispositifs anti pincement aux portes, peinture, aménagement des WC... Le Conseil Municipal décide que ces travaux seront réalisés en régie.
- Cantine : des travaux de remise en état sont nécessaires => remplacement des fenêtres et des radiateurs hors d'usage, achat d'une machine à laver la vaisselle...
- Mur de soutènement rue de la Garenne : une entreprise a été contactée en vue de réaliser un devis pour la construction d'un mur de soutènement au début de la rue de la Garenne. Ces travaux sont imposés par le tribunal administratif de Montpellier dans le cadre d'une procédure de péril imminent en cours à cet endroit là.
- Assainissement de Croux : Une recherche de solution est en cours afin de régler le problème de l'assainissement à Croux (à l'heure actuelle les eaux usées se déversent dans l'environnement sans traitement). Le Conseil Municipal s'oriente vers un assainissement autonome, peu couteux et durable dans le temps.

Le Maire,
Philippe COMTE